



**B-short de Solre-saint-Géry
20-21 juillet 2026**



EPREUVE : B-Short de Solre-Saint-Géry

VISA ASAF N° : 8

DATE : 20 et 21 juillet 2026

ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club (HT 50)

N° D'ENTREPRISE : 820.136.087

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

19/05/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
12/07/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
16/07/2026	20h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20 % Attribution des numéros
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution sur la page Facebook du Hainaut Motor Club.
18/07/2026	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30 %
20/07/2026	10h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB du HMC et seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h00	Distribution du roadbook et début des reconnaissances
	14h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises sur la page FB du HMC.
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	16h00	Fermeture du secrétariat
	20h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
21/07/0000	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h15	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h00	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.
	08h00	Heure d'entrée au parc de départ de la première voiture

Timing détaillé

B-SHORT Solre-Saint-Géry 2026

	Localisation	EC dist.	Liaison dist.	Total secteur	Total dist.	Moyenne	Temps imparti	Première voiture	
CH 0	Assistance OUT		0	0	0			8.17	Boucle 1
CH 1	Sainte-Anne		1,96	1,96	1,96	29,4 Km/h	0.04	8.21	
EC 1 SSG-SHOW		10,58					0.03	8.24	
CH 2	Champs Colin		11,32	21,9	23,86	43,8 Km/h	0.30	8.54	
EC 2 TREFLE		10,63					0.03	8.57	
CH 2a	Regroup IN		11,67	22,3	46,16	44,6 Km/h	0.30	9.27	
<i>Regroup</i>							1.03		
CH 2b	Regroup OUT		0	0	46,16			10.30	Boucle 2
CH 2c	Assistance IN		6,67	6,67	52,83	23,5 Km/h	0.17	10.47	
CH 2d	Assistance OUT		1,45	1,45	54,28	2,9 Km/h	0.30	11.17	
CH 3	Sainte-Anne		1,96	1,96	56,24	29,4 Km/h	0.04	11.21	
EC 3 SSG-SHOW		10,58					0.03	11.24	
CH 4	Champs Colin		11,32	21,9	78,14	43,8 Km/h	0.30	11.54	
EC 4 TREFLE		10,63					0.03	11.57	
CH 4a	Regroup IN		11,67	22,3	100,44	44,6 Km/h	0.30	12.27	
<i>Regroup</i>							1.03		
CH 4b	Regroup OUT		0	0	100,44			13.30	Boucle 3
CH 4c	Assistance IN		6,67	6,67	107,11	23,5 Km/h	0.17	13.47	
CH 4d	Assistance OUT		1,45	1,45	108,56	2,9 Km/h	0.30	14.17	
CH 5	Sainte-Anne		1,96	1,96	110,52	29,4 Km/h	0.04	14.21	
EC 5 SSG-SHOW		10,58					0.03	14.24	
CH 6	Champs Colin		11,32	21,9	132,42	43,8 Km/h	0.30	14.54	
EC 6 TREFLE		10,63					0.03	14.57	
CH 6a	Regroup IN		11,67	22,3	154,72	44,6 Km/h	0.30	15.27	
<i>Regroup</i>							1.03		
CH 6b	Regroup OUT		0	0	154,72			16.30	Boucle 4
CH 6c	Assistance IN		6,67	6,67	161,39	23,5 Km/h	0.17	16.47	
CH 6d	Assistance OUT		1,45	1,45	162,84	2,9 Km/h	0.30	17.17	
CH 7	Sainte-Anne		1,96	1,96	164,8	29,4 Km/h	0.04	17.21	
EC 7 SSG-SHOW		10,58					0.03	17.24	
CH 8	Champs Colin		11,32	21,9	186,7	43,8 Km/h	0.30	17.54	
EC 8 TREFLE		10,63					0.03	17.57	
CH 8a	End of rally		11,67	22,3	209	44,6 Km/h	0.30	18.27	

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Hainaut Motor Club organise, le(s) 20 et 21 juillet 2026 le B-Short de Solre-saint-Géry, 2ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course Steve Jauquet Lic ASAF n° 301
- Directeur de course adjoint principal Didier Vanesse Lic ASAF n° 356
- Directeur de la sécurité Laurent Deleersnijder Lic ASAF n° 360
- Directeur de la sécurité adjoint principal Henri Petit Lic ASAF n° 90059
- Secrétaire du meeting Myriam Drèze Lic. ASAF n° 90313

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
 - Président André Kröner Lic ASAF n° 147
 - Membres Pierre Vanderlin Lic ASAF n° 113
- **Collège des Commissaires Techniques**
 - Président Gilbert Georges Lic ASAF n° 973
 - Membres Dany Nevraumont Lic ASAF n° 90052
 - Membres Bernard Falone Lic ASAF n° 862
 - Membres Patrick Deneufbourg Lic ASAF n° 226
 - Membres Pascal Deneufbourg Lic ASAF n° 235
 - Membres Marie-Luce Catoul Lic ASAF n° 964
 - Membres Katia Liemans Lic ASAF n° 902
 - Secrétaire Angélique Roser Lic ASAF n° 90047
 - Secrétaire Emilie Toussaint Lic ASAF n° 90198
- **Inspecteur "Sécurité "** Guy Lejeune Lic ASAF n° 728

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents Jean-Claude Toubeau Lic ASAF 335
- Responsables EC1 Louis Modave Lic ASAF n° 653
- Chef de Sécurité EC1 Christophe Modave Lic CAS n° 20053
- Responsables EC2 Robert Borlez Lic ASAF n° 534
- Chef de Sécurité EC2 Chrystelle Leonard Lic CAS n° 25280

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 3

Identité et attributions des juges de faits :

Loquet Stéphane ; Bourgeois Geoffrey ; Deleersnijder Laurent.

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	B Short	RPR 26
Championnat FWB	NON	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	NON	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	NON	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	120	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	20	OUI

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	10,58 km	show	100	0
EC 2	10,63 km	ligne	100	0

Total : 209 Km, dont 84 Km d'ES, comprenant 0 % de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **après** les concurrents des Divisions modernes.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ **après** les concurrents des autres Divisions.

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS ou Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° :BE43 0689 3316 6501 Intitulé : RS Solre-saint-Géry
Communication : Noms pilote/copilote division-classe

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit J-9	Droit J-5 (+20%)	Droit J-3 (+30%)
D1-D2-D3	300€	360€	390€
D4	330€	396€	429€
D PH'S (Classic/SR)	290€	348€	377€
D Histo-Démo	240€	288€	312€

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25 %** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	20 juillet 2026
LOCALISATION	Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 10h00 à 16H00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	A l'accueil

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** :

LOCALISATION	Parking de la Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
DATE	20 juillet 2026
HEURES	14h00-20h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Parking de la Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
DATE	21 juillet 2026
HEURES	6h45-7h15

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Parking de la Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Parking de la Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors de la compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	20 juillet 2026
HEURES	10h00-19h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	1 X par boucle (sauf boucle 1)
EMPLACEMENT	Tx Express, ch. Fernand Deliège 26 à Beaumont (liaison entre PC et assistance.)

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Centre de Barbençon (rue du Couvent, rue du pavé, place Paul de Barchifontaine).
--------------	--

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Eglise de Barbençon (CH Assistance OUT).
--------------	--

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Parking de la Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry.
--------------	---

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry
---------------------------------	--

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Autres récompenses éventuelles
- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 19 juillet à 20h Loquet Stéphane sloquet67@gmail.com 0498/762978
- A partir du 20 juillet à 9h Vanesse Didier

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "matériels"

Dans la salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre-saint-Géry

Affichage et publications "virtuels" :

SPORTITY : SSG26

Art. 13. Divers

- A) Roadbook d'assistance. Fourni à l'accueil
- B) Programmes à la salle
- C) Restauration, Hôtels. Sur demande

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Limbourg Prénom : Eddy, pour la CSAP Hainaut Lic. N° 311, en date du 14/05/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868, en date du 17/05/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : Lejeune Prénom : Guy , Inspecteur-Sécurité, Lic. N° LX 728 , en date du 26/03/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.